Budget participatif

Guide du porteur de projet

Ville de Parthenay

Appel à idées

jusqu'au 30 septembre 2023

L'édito

Chers Parthenaisiens,
chères Parthenaisiennes,

L'équipe municipale est fière de lancer le tout premier budget participatif de la Ville de Parthenay.

En effet, nous, avons à cœur de favoriser l'expression démocratique et l'implication citoyenne sous diverses formes et la mise en place du budget participatif en est une.

La Ville met ainsi à votre disposition une partie de son budget pour vous permettre de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur.

Devenez acteurs.trices de la vie locale en deux temps : proposez vos idées et/ou choisissez le projet qui vous parle le plus !

Pour vous accompagner, les services de la collectivité se tiennent à votre disposition. Ce guide sera votre compagnon de route.

Ensemble, donnons-nous le pouvoir d'agir !

Magaly PROUST,

Adjointe à la participation citoyenne, la prévention et la jeunesse.

Calendrier :

1. **Jusqu'en septembre 2023 :**
   Les habitants déposent leurs idées !
2. **De juin à octobre 2023 :**
   Les services municipaux étudient les idées reçues.
3. **Novembre 2023 :**
   La Ville et les porteurs de projet communiquent sur les projets qui seront soumis au vote des habitants.
4. **Décembre 2023 :**
   Les habitants votent pour leur projet préféré.
5. **Janvier 2024 :**
   La Ville annonce les lauréats du 1er budget participatif.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Vous avez une idée pour la Ville ou votre quartier ? Proposez-la au budget participatif ! Il vous donne le pouvoir d'agir.

En 2023, la Ville de Parthenay prévoit un budget d'investissement de **12 000 €,** pour réaliser des projets que vous aurez proposés et/ou choisis.

Toutes les idées seront étudiées par la Ville, sur la base de critères *(voir p.5).*

Les idées retenues seront soumises au vote des Parthenaisiennes et Parthenaisiens.

Si votre projet remporte les suffrages, félicitations ! Vous serez associé à toutes les étapes : de la conception, à la communication et l'inauguration.

Vous n'êtes pas seul !

- **Vous pouvez vous faire aider, conseiller par un groupe d'amis pour écrire votre idée.**
- **Vous pouvez vous rendre à l'accueil de l'hôtel de ville lors des permanences du service participation citoyenne :**

- **Mer. 10 mai** · 14h-18h
- **Samedi 27 mai** · 10h-12h
- **Mer. 14 juin** · 9h-12h
- **Samedi 1 juillet** · 10h-12h
- **Mer. 12 juillet** · 9h-12h
- **Samedi 2 sept.** · **À l'Asso**
  Toute la journée sur l'Esplanade G. Pompidou
- **Mercredi 13 sept.** · 14h-18h
- **Mardi 26 sept.** · 10h-12h

Contacter le service participation citoyenne pour échanger par téléphone ou prendre rendez-vous :

Tél. : 05 49 71 08 87 · Mail : jeparticipe@parthenay.fr

Je peux proposer une idée si :

J'habite à Parthenay

Je suis une personne physique

J'ai 11 ans ou plus.

J'ai moins de 16 ans : je dois faire remplir une autorisation parentale.

Je pense que mon idée peut profiter à tous les Parthenaisiens et Parthenaisiennes.

Alors je peux m'inscrire au budget participatif !

Et si nous sommes plusieurs habitants, mais pas une association ?

Aucun problème, il suffira simplement de nommer une personne responsable pour que la Ville ait un interlocuteur référent.
Il fera le lien entre le groupe porteur du projet et la collectivité.

Mon idée peut être retenue si :

- Elle est prévue à Parthenay, et dans l'espace public, qui appartient à la Ville.
- Elle bénéficie à l'ensemble des Parthenaisiens.
- Elle favorise le développement des solidarités, la transition écologique et la qualité de vie.
- Elle est nouvelle, et ne concerne pas un projet déjà prévu par la collectivité.
- La Ville a le pouvoir d'agir dans ces domaines : espaces verts, aménagement et mobilier urbains, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux et équipements de proximité, mobilité, sports, propreté urbaine, solidarité.
- Elle prévoit :
  - l'achat de matériels durables,
  - et/ou la construction ou l'aménagement de bâtiments,
  - et/ou des travaux d'infrastructure.
- Elle n'est pas discriminatoire et respecte les textes de lois et la réglementation en vigueur.

Le règlement détaillé du budget participatif est disponible sur internet : budgetparticipatif.parthenay.fr

Mon idée répond à tous les critères !

Comment envoyer mon idée ?

Je remplis le formulaire :

- Papier *(p.8)* : Je peux le déposer à la mairie dans l'urne, ou le renvoyer par courrier postal ou mail.
- En ligne : **budgetparticipatif.parthenay.fr**
- Un comité de suivi, composé de 6 élus et 6 citoyens tirés au sort pour l'édition en cours, seront en charge du bon déroulement du budget participatif.
- Toutes les idées seront étudiées.
- Elles doivent être réalisables d'un point de vue technique et financier, dans la limite de l'enveloppe de 12 000 € du budget participatif.
- La Ville informera chaque porteur et porteuse de projet de la suite donnée à son idée.

Mon idée est retenue par la Ville,
elle va être soumise au vote des habitants.

Service participation citoyenne :

Tél. : 05 49 71 08 87 · Mail : jeparticipe@parthenay.fr

Déroulement du vote et annonce des lauréats

Comment faire connaître mon projet aux habitants ?

- Je choisis un titre accrocheur.
- Je précise le(s) domaine(s) concerné(s) par mon idée : **espaces verts, aménagement et mobilier urbains, culture et loisirs, éducation et jeunesse, bâtiments municipaux, mobilité, sports, propreté urbaine, solidarité.**
- Je peux réaliser des croquis, des photos ou encore une courte vidéo pour illustrer.
- J'écris quelques lignes pour présenter et expliquer mon idée.
- **Chaque Parthenaisien à partir de 11 ans pourra voter pour un seul projet.**

Comment voter ?

- En ligne : **budgetparticipatif.parthenay.fr**
- Par bulletin papier disponible, notamment à l'hôtel de ville *(2 Rue de la Citadelle, 79200 Parthenay).*

Choix et annonce des lauréats

Une fois le vote terminé, le comité de suivi se réunira pour désigner les lauréats.

L'objectif est de retenir les projets, dont les montants cumulés permettront au mieux d'utiliser l'enveloppe globale *(12 000€).*

La commune réalisera les projets lauréats au cours de l'année 2024 *(sauf impératif technique).*

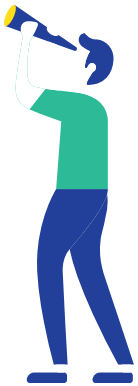

Bulletin d'inscription

Nom/prénom *(seul votre prénom sera communiqué)* :

Adresse postale :

Téléphone :
Mail :

Je présente mon idée

☐ À titre individuel ☐ Au nom d'un groupe

Mon idée

Titre :
Description :

Emplacement(s) envisagé(s) :
Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir des documents complémentaires : croquis, photos, dessins, descriptif détaillé, plan, etc.

Coût estimatif :
☐ Je ne sais pas
☐ Je souhaite être accompagné par le service participation citoyenne.

☐ **Je certifie sur l'honneur habiter Parthenay.**
☐ Je certifie avoir 11 ans ou plus.

☐ **J'ai entre 11 et 16 ans, je fais remplir cette autorisation parentale :**
Je soussigné(e) _____ être le représentant légal de _____ et l'autorise à déposer un projet et participer à toutes les étapes éventuelles.

Signature des parents :

☐ Si mon projet est retenu, j'accepte que les informations indiquées dans le formulaire soient utilisées pour la communication et le vote.
☐ En envoyant ce formulaire, j'accepte que les informations soient utilisées pour permettre la gestion et le déroulé du budget participatif 2023 de la Ville de Parthenay. Pour connaître et exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur **parthenay.fr** *(www.parthenay.fr/informations-pratiques/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles)*

Fait à Parthenay, le _____ / _____ / 2023

Signature :

Vous pouvez :

- ☑ Avant le 30 septembre, déposer ce formulaire à la mairie dans l'urne,
- ☑ L'envoyer par courrier postal : Mairie de Parthenay, service participation citoyenne, 2 Rue de la Citadelle, CS 80192, 79200 Parthenay
- ☑ L'envoyer par mail : jeparticipe@parthenay.fr